

COMMUNE  
DE  
MONTREUX

Montreux, le 10 juillet 2008

## R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux  
de la commission nommée pour l'examen du  
Postulat de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale.  
Jeudi 10 juillet 2008 18 h. 00.  
Hôtel de ville - Grand'Rue 73- Salle de conférence A (au sous-sol)

---

Président : Yves Laurent Kundert  
Membres : Madame Barbara Lüdemann  
Messieurs Félix Glutz  
Olivier Mark  
Michel Posternark  
Pierre Rochat  
Domenico Silleri  
Alexandre Staeger  
Henri Suppicy  
Guillaume Wicht

Monsieur Daniel Manzini, excusé

Municipalité de Montreux: M. Pierre Salvi, syndic

Accompagne : M. Riolo, secrétaire municipal.

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie le 10 juillet à l'Hôtel de Ville. Le soussigné remercie chaleureusement les membres présents qui ont apporté une contribution active et efficace à l'étude de ce postulat.

Comme de coutume, le Président a proposé de laisser son poste à un autre commissaire. Aucun n'étant intéressé, il a ouvert la séance en donnant la parole au postulant.

Pour le postulant, la gouvernance municipale doit être analysée même si elle s'organise dans le cadre du collège municipal.

Il ajoute que pour lui, des questions se posent. Il suggère d'étudier la gouvernance sous l'angle, par exemple, des sociétés. Il faut, selon lui, clarifier les tâches un peu plus loin que le cahier des délégations. Avec des mandats à temps partiel, il faut que les municipaux transmettent leurs intérêts.

Un commissaire trouve les propos du postulant trop modérés, affaire Doriot oblige...

Le Syndic, M. Pierre Salvi, souhaite la bienvenue à la Commission. Il déclare qu'il accueille positivement le postulat. En effet, il permet d'accélérer les décisions et la communication municipale à ce sujet. Il regrette que la nouvelle gouvernance n'ait pas pu être mise en place du fait que les autorités et les services sont dispersés, faute d'un hôtel de ville.

Le syndic parle ensuite du rapport Atag, des propositions intéressantes s'y trouvent. Grâce à des rentrées financières, il existe, aujourd'hui, des moyens de revenir sur des propositions écartées par le passé.

La municipalité est favorable au Postulat. Elle est prête à donner un rapport complet d'ici quelques mois.

Au sujet du règlement propre à la municipalité, le syndic répond qu'il existe depuis de nombreuses années et qu'il est prêt à le montrer au législatif mais que le conseil communal ne peut intervenir dans sa rédaction.

Le syndic répond à un commissaire que le législatif contrôle l'exécutif.

Un commissaire émet le souhait que le moment venu, on ne soit pas avare dans les budgets liés à la gouvernance. C'est le fruit à payer pour rendre la municipalité efficace dans ses relations avec les montreusiens.

Le postulant rappelle que le syndic est le patron, à l'image du président du conseil d'administration d'une société ou d'une entreprise. C'est l'intérêt de Montreux d'avoir des moyens de contrôles. Il ne souhaite pas le détail sur tout, mais le fait qu'une procédure existe est une sécurité.

Certains commissaires ne souhaitent pas que la municipalité soient analysés comme une entreprise. Le bien commun doit primer.

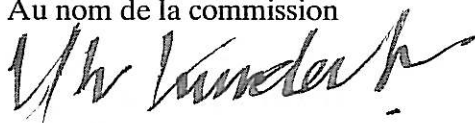
Un commissaire regrette que ce postulat vienne à ce moment et déclare s'abstenir pour monter son soutien à la municipalité. Il y a actuellement un ensemble d'attaque contre la municipalité (exemple le salaire de Doriot). Il souhaite qu'on soutienne plus l'exécutif au lieu de le critiquer. Il demande avoir du temps pour réfléchir au sujet de cette motion.

Au contraire, un commissaire se réjouit de faire école dans le contexte actuel.

Enfin, tous s'accordent sur le fait que le Postulat et surtout le rapport de la Municipalité qui suivra, permettra de communiquer de façon transparente sur la façon dont les affaires communales sont gérées.

Par 9 voix et 1 abstention, la Commission Invite le Conseil Communal à prendre en considération le Postulat de Monsieur Pierre Rochat sur la gouvernance municipale.

Au nom de la commission



Yves Laurent Kundert